

## Conseil communal

Décisions du conseil du 17 mai 2023

---

### Comptes et bilan 2022 de la bourgeoisie

Le conseil adopte les comptes et bilan 2022 de la bourgeoisie. Les comptes de fonctionnement présentent un total de dépenses de CHF 31'196.24 et un total de recettes de CHF 10'610.91, soit une perte nette de CHF 20'585.33, virée au capital qui s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 4'290'241.67. Le total du bilan s'élève à CHF 4'398'986.76.

Suite au préavis favorable de la commission des finances, le conseil décide d'approuver les comptes 2022 de la bourgeoisie. Ceux-ci seront présentés lors de la prochaine assemblée bourgeoise.

### Comptes et bilan 2022 de la municipalité

Le conseil adopte les comptes et bilan 2022 de la municipalité. Les comptes de fonctionnement présentent un total de revenus de **CHF 20'324'149.76** et un total de charges, sans les amortissements, de **CHF 14'559'746.34**. Ils dégagent ainsi une marge d'autofinancement de **CHF 5'764'403.42**

Après enregistrement des amortissements du patrimoine administratif, pour un montant de **CHF 1'518'722.59**, et une attribution de **CHF 3'000'000.00** à la réserve de politique budgétaire, les comptes de fonctionnement clôturent avec un excédent de revenus de **CHF 1'245'680.83** qui est porté au bilan en augmentation du capital qui s'élève au 31.12.2022 à **CHF 32'030'515.39**. Le total du bilan se monte à **CHF 41'378'627.17**.

Les dépenses nettes d'investissement d'un montant de **CHF 3'815'333.34** sont financées par la marge d'autofinancement qui se dégage des comptes de fonctionnement.

Suite au préavis favorable de la commission des finances, le conseil décide d'approuver les comptes 2022 de la municipalité. Ceux-ci seront présentés lors de la prochaine assemblée primaire.

### Prafleuri Solaire

Le conseil a pris connaissance de la dernière version de la convention, entre la commune d'Hérémeence et la société Grande-Dixence, concernant le Parc Solaire alpin de Prafleuri.

Cette dernière est adoptée en séance.

Le conseil décide ensuite de proposer à l'Assemblée Primaire du 21 juin 2023 :

- D'accepter le principe de la construction d'une grande installation solaire photovoltaïque sur le territoire de la Commune d'Hérémente, dans la région de Praffleuri, dans la zone définie dans le plan figurant ci-dessus et sur la base des informations et conditions indiquées, conformément à l'art. 71a al. 3 LEn.
- D'approuver la convention entre la Commune d'Hérémente et la Société Grande Dixence SA, notamment la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 30 ans en faveur de la société à constituer pour gérer le parc solaire de Praffleuri en contrepartie d'une participation de 20% de la commune dans le capital-actions de la société à constituer.

Il est précisé que le refus d'un objet rend caducs les autres objets.

### **Manifestations**

Le conseil décide d'autoriser l'organisation de la 41<sup>ème</sup> Course pédestre Thyon Dixence, le dimanche 6 août 2023.

Le conseil décide d'autoriser l'organisation de la course swiss peaks trail, qui aura lieu sur le territoire de la commune d'Hérémente du 4 au 7 septembre 2023.

### **Travaux publics**

Le conseil décide d'acquérir un pick-up pour l'équipe des travaux publics, au garage Ford Store Durret SA.

Le conseil décide d'acquérir un véhicule transporteur Reform, pour l'équipe des travaux publics, auprès de la Quincaillerie la Vallée Sàrl.

Le conseil décide d'acquérir une faucheuse/fraiseuse Aebi auprès de la société Robert Aebi Landtechik AG.

Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants, pour la réfection des infrastructures de la route de Bétric à Euseigne :

- les travaux de génie-civil à l'entreprise Dumas constructions SA ;
- les travaux d'appareillage à l'entreprise Edouard Bovier et fils SA.

Le conseil décide d'adjuger les travaux suivants, pour la réfection des infrastructures de la route de la Mâchette :

- les travaux de génie-civil à l'entreprise André Sierro SA ;
- les travaux d'appareillage à l'entreprise Bruno Genolet et fils Sàrl.

### **Aide au logement**

Le conseil accepte une demande d'aide au logement présentées par une famille.

### **Bâtiments communaux**

Le conseil décide d'adjuger les prestations de déménagements dues aux transformations du bâtiment de l'administration communale, à l'entreprise Dubuis-Fournier Déménagements SA.

Le conseil décide d'adjuger le mandat d'ingénieurs pour les aménagements extérieurs des locaux de la Poste à Euseigne, au bureau Guillaume Favre SA.

## **Autorisations de construire**

Le conseil délivre 5 autorisation de construire.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.